

Comité Syndical du mardi 15 mars 2016  
Compte-Rendu

Date de la convocation : 16 février 2015

Monsieur BAUDRON accueille et remercie les délégués de leur présence et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire d'OUARVILLE pour la mise à disposition de la salle.

Etaient présents :

**Titulaires votants et suppléants votants en remplacement des titulaires absents**

**Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne : 6**

MME RIVRAY, MRS QUILLOU, SERGENT, CASSONNET, LOUVRIER, LESUEUR

**Communautés de Communes de la Beauce de Janville : 8**

MMES CRUZ, LETORT, MRS MAROIS, BAUDRON, BEASLAY, LAURENT, GUITTARD, JALLU

**Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 14**

MMES BERNARDON, BOUVET, GEVELERS, MRS BOUCHER, COUTURIER, LECOMTE, LOZET, MARCHAND, PROUTHEAU, SEGARD, CHARPENTIER, DARBLAY, LEE, DAUVILLIERS

**Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonne : 4**

MMES AMBROSIO-TADI, LECONTE, MRS BONNEAU, LAJUGIE

Soit 32 délégués votants sur 38, 4 communautés de communes représentées sur 4.

Etaient présents, mais ne votent pas :

**Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise :**

MRS MAIA, VERGNAUD

**Délégués excusés :**

MME JOUAS, MRS DUBIEF, TICOT, WEIBEL

**Excusés également :**

Monsieur BOYER, Conseil Départemental

Monsieur CHEVALLIER, Trésorerie de Maintenon

Monsieur GUERRINI, Président de la CCBV

Monsieur le Président de la CAESE

Monsieur Eric SEGARD est nommé secrétaire de séance.

I. **Demande d'ajouter des points à l'ordre du jour**

Monsieur BAUDRON demande au Comité Syndical d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention concernant une action pour sensibiliser à la suppression des sacs en plastique

- Demande de subvention CODEC : Contrat d'Objectifs des Déchets et d'Economie Circulaire

Il n'y a pas d'avis contraire.

II. **Présentation d'un nouveau délégué**

Monsieur le Président accueille Monsieur Jean LEE en remplacement de Monsieur GOMES (délégué suppléant à la CCBA, commune de DENONVILLE).

III. **Approbation du compte-rendu du dernier Comité Syndical du 13 octobre 2015**

Le compte rendu a été envoyé le 03 novembre 2015.

Une modification a été demandée par Monsieur SERGENT (THEUVILLE) concernant le paragraphe sur les conséquences de la Loi NoTRE.

- Texte initial : « Theuville et Pézy : le Conseil Municipal a voté l'entrée à Chartres Agglomération, ces communes vont donc quitter le SICTOM et le SITREVA »

- Proposition de modification : « Theuville et Pézy, envisageant de former une commune nouvelle, pourraient faire le choix de rejoindre l'agglomération de Chartres »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### IV. Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

##### ▪ Bilan des objectifs du PLPD

Le principal objectif du PLPD était de diminuer de 7% la production d'OMA en 5 ans sur le territoire du SICTOM de la Région d'Auneau. Cet objectif a été dépassé dès l'année 2 du Programme et la réduction est de 18% en 2015 soit plus du double de l'objectif initial.

L'objectif de réduction des DMA est également atteint. En effet, il était fixé à -3% pour finalement s'établir à -6,7%.

Le bilan du PLPD est donc très positif.

##### ▪ Bilan des actions du PLPD

Durant les 5 ans du Programme Local de Prévention des Déchets, le SICTOM de la Région d'Auneau a lancé de nombreuses actions.

Les résultats obtenus sont en deçà des objectifs pour 2 actions :

- L'action concernant les entreprises a été moins importante que prévu car le Syndicat souhaitait travailler sur les déchets dangereux des garagistes. Hors, les diagnostics effectués en 2011 ont montré que ces déchets étaient bien gérés.  
Une nouvelle action a été lancée en 2015 et sera développée les années suivantes.
- L'action concernant l'éco-exemplarité a rencontré de nombreux obstacles malgré un investissement financier important en 2014 à travers l'organisation de formations.

Par contre, 5 actions du PLPD ont dépassé les objectifs fixés par le syndicat :

- Le SICTOM de la Région d'Auneau a été l'une des premières collectivités à mettre en place la TEOMI en France. Cette tarification incitative a permis de baisser fortement les tonnages d'OMA produits par habitant. De plus, cette action a augmenté l'intérêt des habitants pour la prévention des déchets (compostage, suremballage,...).
- Suite à l'organisation de 3 campagnes de sensibilisation au compostage, près de 10% des foyers du Syndicat ont été équipés de composteurs dont 50% ne compostaient pas auparavant. De plus, un sondage a permis de déterminer que plus de 80% des composteurs sont utilisés.
- Les écoles ont été très réceptives à la proposition du Syndicat de sensibiliser les élèves au compostage et de mettre en place le compostage des déchets de cantine.
- Lors des différentes actions du Syndicat, le thème des déchets dangereux était toujours abordé. Les caractérisations des OMr de 2011 et 2014 ont montré une baisse de 57% de ces déchets dans les bacs de collecte.

Monsieur BAUDRON précise que l'ADEME a félicité le Syndicat pour les résultats obtenus dans le cadre du PLPD.

##### ▪ Suite à donner au PLPD

Le SICTOM de la Région d'Auneau a été retenu pour devenir « Territoire Zéro Déchet » en 2016. Ce projet va donc être mis en place suite au PLPD.

Pour cela, le Syndicat est en train de réaliser une étude de préfiguration afin de :

- déterminer les objectifs pour les trois prochaines années,
- intégrer une démarche nationale
- décrocher une subvention de 135 000 € sur 3 ans plus 1€/habitant si les objectifs sont atteints.

Monsieur BAUDRON précise que pour l'instant l'ADEME propose une subvention mais que ces objectifs deviendront probablement obligatoires dans les années à venir et qu'il n'y aura plus d'aide, comme cela a été le cas pour le PLPD.

Les objectifs du syndicat sont de poursuivre les efforts qui ont déjà été engagés et de mettre encore plus de moyens dans les 2 actions où les résultats du PLPD ont été inférieurs aux objectifs.

## **v. Débats d'Orientation Budgétaire (DOB)**

### **■ Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du SITREVA**

Monsieur le Président rappelle que les dépenses dues au SITREVA représentent 75 % du budget du SICTOM, d'où l'importance des décisions du SITREVA.

#### **1. Evolution du périmètre du SITREVA**

La Loi NoTre devrait entraîner d'importantes modifications du périmètre du SICTOM de l'Hurepoix et donc une perte d'environ 45 000 habitants. L'impact financier de ce changement n'est pas encore mesuré. Le Président du SITREVA est en train de négocier pour que les tonnages de ces habitants soient traités à OUARVILLE jusqu'en 2020, soit la fin de la DSP.

#### **2. Etude sur le changement du mode de facturation du SITREVA**

Le SITREVA souhaite discuter de l'évolution de la grille tarifaire pour les années à venir.

#### **3. Excédents du budget SITREVA**

L'année 2015 a entraîné un excédent cumulé d'environ 2 000 000 € qui servira à couvrir l'important reste à réaliser en investissement soit 1 500 000 €.

La vente des produits recyclés est à la baisse, mais l'arrivée de Châteaudun a stabilisé les coûts.

#### **4. Impacts sur le SICTOM de la Région d'Auneau**

Le budget provisoire du SITREVA se base sur un maintien des tarifs de 2015 en dehors de l'augmentation annuelle de la DSP de 3%.

### **■ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire du SICTOM**

#### **1. Impact de la Loi NoTre sur le SICTOM**

##### **- Evolution des périmètres**

Pour l'année 2016, le périmètre collecté par le Syndicat reste inchangé. Il sera nécessaire de se rapprocher de la future communauté de communes qui regroupera les communautés de communes de la frange francilienne. En effet, cette dernière devra délibérer afin de déterminer si elle transfère la compétence déchet au SICTOM de la Région d'Auneau pour les communes qu'il collecte déjà.

##### **- Transfert de la compétence déchet du Département à la Région**

Le SICTOM de la Région d'Auneau a adressé un courrier pour indiquer à la Région que le syndicat se tient à sa disposition pour participer à tout groupe de travail sur cette thématique. La Région a répondu qu'elle doit d'abord effectuer une étude de préfiguration pour fixer sa ligne politique sur ce sujet.

#### **2. Prévention des déchets**

Le programme de prévention des déchets s'est terminé le 1<sup>er</sup> mars 2016. Comme indiqué ci-dessus (paragraphe IV), les objectifs ont été largement atteints. Après passage en commission, le solde de l'année 5 devrait être versé au syndicat (39 864.00 €).

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années, le SICTOM de la Région d'Auneau est devenu «Territoire Zéro Déchet » en 2015. Un dossier de demande de subvention est en cours de rédaction pour obtenir, de la part de l'ADEME, 135 000 € ainsi que 1€ par habitant et par an si les objectifs sont atteints ; ces derniers ne sont pas encore fixés à ce jour.

De plus, l'Ademe propose aux « Territoire Zéro Déchet » une subvention à hauteur de 70% pour un montant maximal de 30 000 € dans le cadre d'actions concernant la suppression des sacs plastiques.

### 3. Opération AMO Maintenon

Monsieur Vincent AUGÉ est allé une journée par semaine pendant 4 mois au SIRMATCOM de Maintenon. Ce dernier les a aidés à mettre en place la Redevance Spéciale et à créer un calendrier précis pour la mise en place d'une TEOMI. La facturation de la prestation sera faite sur le budget 2016. Aussi, des discussions auront lieu entre les deux structures pour déterminer si une nouvelle opération d'AMO est utile courant 2016.

### 4. Personnel

La période de stage de Mélanie CORNET est terminée. Sa titularisation a pris effet au 10 mars courant. Vincent AUGÉ a obtenu son concours d'Ingénieur Territorial en décembre 2015. Le vote de la stagiairisation est prévu lors de cette assemblée générale.

### 5. Communication

Afin de réactualiser le site internet, le SICTOM envisage de le faire évoluer pour une meilleure accessibilité (notamment aux nouvelles technologies : smartphones, tablettes) et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités (par exemple la création d'une newsletter). Une étude est en cours. Elle engagera une dépense au budget 2016.

### 6. Changement de Trésorerie

La fermeture de la Trésorerie d'Auneau a entraîné le rattachement du Syndicat à la Trésorerie de Maintenon. Monsieur le Président a contacté les services fiscaux afin de rapatrier la comptabilité du SICTOM sur la Trésorerie de Voves qui est sur son territoire.

Le Comité Syndical prend acte, à l'unanimité, du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 du SICTOM de la Région d'Auneau.

## VI. Remboursement particuliers TEOMI 2014

Un remboursement de la TEOMI 2014 d'un montant de 455 € doit être fait suite à une erreur d'attribution des bacs. En effet, deux adresses avec le même nom de voirie et le même nom de famille ont été inversés.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le remboursement.

## VII. Point Personnel

### 1. Création de poste d'ingénieur

Suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial, il est proposé au comité syndical la nomination en qualité de stagiaire de Vincent AUGÉ à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité la création du poste.

### 2. Accompagnement social dans l'emploi

Les lois dites de modernisation de la fonction publique 2007-148 et 2007-209 relatives à la fonction publique territoriale ont précisé le rôle de l'employeur vis-à-vis des agents, en matière d'accompagnement social. Les dépenses pour les prestations d'action sociales sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités juste après la rémunération.

Il sera proposé au comité syndical d'adhérer au CNAS.

Coût de la cotisation annuelle par agent : 197.89 €  
Pas de frais de gestion  
Pas d'Urssaf

Le Comité Syndical vote à l'unanimité l'adhésion au CNAS.

### 3. Missions facultatives du centre de gestion 28

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion de la F.P.T. d'EURE-ET-LOIR (CdG 28) met en œuvre des missions dites « obligatoires » à destination des collectivités locales Euréliennes affiliées. Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment:

- Information sur l'emploi public territorial, assistance conseil en matière de recrutement, aide à la mobilité (conseil emploi)
- Organisation des concours et examens professionnels,
- Publicité des créations et vacances d'emploi,
- Fonctionnement et secrétariat des instances paritaires et médicales (Conseils de discipline, Commissions administratives paritaires, Comité technique, Comité Médical Départemental et Commission de Réforme)
- Assistance juridique statutaire,
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Au-delà de ces missions obligatoires, le Conseil d'Administration du CdG 28 a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Actuellement, les prestations facultatives du CdG 28, sont les suivantes :

#### ➔ THEME « EMPLOI / MOBILITÉ » :

- Prestation de « Mise à disposition d'agents »
- Prestation de « Tutorat / accompagnement à la prise de poste »
- Prestation « Expertise administrative, budgétaire »
- Prestation d' « Aide au recrutement »
- Prestation d' « Aide à la description de poste »
- Prestation « Aide au repositionnement professionnel / Conseil en mobilité »

#### ➔ THEME « GESTION DES CARRIERES » :

- Prestation « Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage »
- Prestation « Réalisation et contrôle des dossiers retraite C.N.R.A.C.L »
- Prestation « conseil juridique en ressources humaines »
- Prestation « expertise statutaire sur site »

#### ➔ THEME « SANTE ET ACTION SOCIALE » :

##### Prévention des risques professionnels

- Prestation « Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels » (DU/EVRP)

##### Accessibilité

- Prestation « Accessibilité des locaux professionnels »

##### Insertion et maintien dans l'emploi

- Prestation « Maintien dans l'emploi / Reclassement professionnel »
- Prestation « Bilan socio-professionnel »
- Prestation « Accompagnement social »

La liste de ces missions n'est pas exhaustive.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité l'adhésion aux missions facultative du CG28.

## VIII. Reconduction remboursement des frais de déplacement des agents et des élus pour 2016

### ▪ Remboursement des frais de déplacements des agents

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de prendre une délibération afin de pouvoir indemniser les membres du personnel du syndicat qui sont amenés, dans le cadre de leurs missions, à effectuer des déplacements (animations, formations, stages).

En considération des stages, déplacements, séminaires, entrant dans le cadre de la fonction de tous les agents des filières administratives et techniques, ces agents bénéficieront des indemnités kilométriques et du remboursement des frais de mission, selon les barèmes de la fonction publique territoriale.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements des agents.

### ▪ Indemnités kilométriques pour les délégués au SITREVA et au Syndicat Mixte Départemental

Vu le nombre important de réunions se déroulant au SITREVA, situé à RAMBOUILLET, et au Syndicat Mixte Départemental à CHARTRES, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de prendre en charge les frais de déplacements engendrés et d'instituer des indemnités kilométriques pour les délégués qui participeront à ces réunions, pendant la durée du mandat.

Pendant la durée du présent mandat, des indemnités kilométriques seront versées aux délégués conformément aux tarifs définis par arrêté interministériel, sur présentation des convocations aux réunions et d'un état justificatifs des kilomètres effectués.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le remboursement des frais de déplacements des élus.

## IX. Demandes de subventions auprès de l'ADEME

### ▪ 1<sup>ère</sup> demande :

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années, le SICTOM de la Région d'Auneau est devenu «Territoire Zéro Déchet » en 2015. Un dossier de demande de subvention est en cours de rédaction pour obtenir 135 000 € ainsi que 1€ par habitant et par an si les objectifs sont atteints ; ces derniers ne sont pas encore fixés à ce jour.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour intégrer la démarche CODEC.

### ▪ 2<sup>ème</sup> demande :

De plus, l'ADEME propose aux « Territoires Zéro Déchet » une subvention à hauteur de 70% pour un montant maximal de 30 000 € dans le cadre d'actions concernant la suppression des sacs plastiques.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour une action concernant la suppression des sacs en plastique

## X. Informations diverses

### 1. Point sur les tonnages

#### Bilan des collectes 2015

| COLLECTE                       | 2015        | 2014        |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Ordures ménagères              | 7 150.56 T  | 7 130.06 T  |
| Verre                          | 1 138.54 T  | 1 127.70 T  |
| Emballages, journaux magazines | 1 974.86 T  | 2 008.36 T  |
| Déchèteries                    | 11 850.40 T | 12 753.53 T |
| TOTAL                          | 22 114.36 T | 23 019.65 T |

## Bilan des tonnages 2015

| MATIERE         | 2015        | 2014        |
|-----------------|-------------|-------------|
| Touvenants      | 2 586.58 T  | 2 666.06 T  |
| Bois            | 1 316.80 T  | 1 444.38 T  |
| Déchets verts   | 2 794.40 T  | 3 391.75 T  |
| Gravats propres | 2 379.65 T  | 2 814.74 T  |
| Gravats à trier | 1 715.27 T  | 1 459.64 T  |
| Cartons         | 162.48 T    | 150.42 T    |
| Métaux          | 489.28 T    | 484.46 T    |
| DEEE            | 405.94 T    | 335.16 T    |
| DDS             | -           | 57.31 T     |
| TOTAL           | 11 850.40 T | 12 803.92 T |

### 2. Point sur les caractérisations

En 2015, le taux de refus est de 13.54% (30 caractérisations réalisées)

Monsieur le Président se félicite des très bons résultats obtenus depuis le début de l'année 2016 (9,46% de moyenne depuis janvier). Il espère que cette baisse se confirmera sur le reste de l'année. Il rappelle qu'un document de communication avait été distribué avec les calendriers de collecte et donc que ces résultats peuvent être expliqués par son impact.

## XI. Questions diverses

Le prochain Comité Syndical aura lieu le Mardi 5 avril 2016 à 20h30

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h00.

Le Président du SICTOM de la Région d'Auneau

Jean-Louis BAUDOUIN







Comité Syndical du mardi 05 avril 2016  
Compte-Rendu

Date de la convocation : 24 mars 2016

Monsieur BAUDRON accueille et remercie les délégués de leur présence et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire de OUARVILLE pour la mise à disposition de la salle.

Etaient présents :

Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne : 5

MME RIVRAY, MRS QUILLOU, DUBIEF, TICOT, SERGENT

Communautés de Communes de la Beauce de Janville : 7

MMES LETORT, FORTEAU-RIFFET, MRS MAROIS, BAUDRON, BEASLAY, GUITTARD, DURAND

Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 10

MMES BERNARDON, PICHON, MRS BOUCHER, LECOMTE, LOZET, MARCHAND, PROUTHEAU, SEGARD, CHARPENTIER, LEE

Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne : 3

MMES AMBROSIO-TADI, LECONTE, MRS BONNEAU

Soit 25 délégués votants sur 38, 4 communautés de communes représentées sur 4.

Etaient présents, mais ne votent pas :

Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 1

M VERGNAUD

• Délégués excusés :

- Membres de l'Assemblée Générale :

CCBJ : MME CRUZ

CAESE : MR LAJUGIE

CCBV : MRS LESUEUR, CASSONNET

CCBA : MME LE CREURER

- Personnalités : Monsieur BONNEAU, Président du Conseil Régional

Suite à la délibération 2016-16 de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise portant sur les « Elections des représentants de la CCBA dans les syndicats et instances communautaires impactées par le retrait des communes historiques d'Auneau et d'Orlu [...] », Messieurs COOLEN, COUTURIER, DUCERF, WEIBEL, DURAND, LETOUZE, LUCAS, SCICLUNA ne sont plus membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région d'Auneau.

Est nommé Secrétaire de Séance : Monsieur SEGARD

**I. Labellisation des entreprises en partenariat avec la CMA**

Monsieur BAUDRON remercie Monsieur ROBERT d'être présent.

Pour rappel, il précise au Comité Syndical que la Convention avec la CMA et le département a été signée par le SICTOM en 2015. L'objectif de l'action est d'inciter les entreprises à mettre en place des actions en faveur du développement durable dont la gestion des déchets.

L'action s'est limitée à la Commune de Voves et l'objectif est de l'étendre à l'ensemble du syndicat dans les prochaines années.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur TRONCHET de la CMA qui précise qu'un Comité de Labellisation s'est réuni le mardi 22 mars 2016 et 6 entreprises ont été labellisées :

- CHLOE COIFFURE
- JOLIE MÔMES
- RESTAURANT DE LA MAIRIE
- DE FIL EN AIGUILLE

- BOULANGERIE DEPUILLE

- L'EPI DE BEAUCE

De plus, il précise les actions que ces entreprises ont menées.

Monsieur le Président remercie l'entreprise « Restaurant de la Mairie » de s'être déplacée pour recevoir leur labellisation.

Suite à la labellisation des 6 entreprises, Monsieur le Président informe les délégués qu'une récompense sera attribuée par le Comité de Labellisation à l'entreprise considérée comme la plus exemplaire par syndicat de collecte lors d'une cérémonie départementale.

## **II. Approbation du Compte rendu du dernier comité syndical du 15 mars 2016**

Le compte rendu a été envoyé le 24 mars 2016.

Il n'est apporté aucune remarque et il est approuvé à l'unanimité

## **III. Budget du SICTOM**

Pour examen préalable à l'Assemblée Générale, il était joint à la convocation, un fascicule présentant les chiffres du budget 2015, les dépenses réelles, les restes à réaliser et la proposition de budget primitif 2016.

Monsieur le Président précise qu'il y a un écart de 3 000 € entre les chiffres qui vont être présentés et ceux dans les documents envoyés. Ce montant était indiqué dans le tableau envoyé mais pas pris en compte dans le total.

Ces documents ont été également examinés par le Bureau et celui-ci propose au Comité syndical :

### **1. Approbation du Compte de gestion du receveur 2015**

Le Compte de Gestion 2015 du Receveur de la Trésorerie de Maintenon présente un excédent de fonctionnement de 270 086.20 € et un excédent d'investissement de 19 702.44€.

Il n'est apporté aucune remarque et le Compte de Gestion du Receveur est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du Compte Administratif 2015**

Monsieur BAUDRON présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2015 et en explique les chapitres.

Sous la présidence de M. TICOT, le Comité Syndical examine le Compte Administratif 2015, établi en concordance avec le Compte de Gestion du Receveur de la Trésorerie de Maintenon. L'excédent de fonctionnement s'élève à 270 086.20 € et l'excédent d'investissement à 19 702.44 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'exercice 2015, s'élevant à 28 514.71€ se décompose ainsi :

- 27855.73 € : art 2188 > *Acquisition de bacs sélectifs*

- 658.98 € : art 2183 > *Acquisition matériel de bureau et matériel informatique*

Le Comité Syndical décide que ces restes à réaliser soient repris au Budget Primitif 2016.

Il n'est apporté aucune remarque. Le Compte Administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Affectation des résultats 2015**

Les résultats enregistrés au Compte Administratif 2015 présentent un excédent de fonctionnement de 270 086.20 € et un excédent d'investissement de 19 702.44 €.

Les restes à réaliser, en dépenses d'investissement, de l'exercice 2015, s'élevant à 28 514.71€, sont repris au Budget Primitif 2016.

Les résultats 2015 sont affectés de la façon suivante :

Section d'investissement en dépenses : **ligne R 001** : 19 702.44 €

Section d'investissement en recettes : **ligne 1068** (comblement du déficit): 8 812.27 €

Section de fonctionnement en recettes : **ligne R 002** : 270 086.20 €

Il n'est apporté aucune remarque, l'affectation des résultats 2014 est approuvée à l'unanimité.

#### 4. Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Président lit et explique, par chapitre, le Budget Primitif 2015.

Il précise que la perte de recette due à la dérèglementation du rachat de l'électricité produite par l'Usine d'Incinération aurait un impact sur l'année complète et non six mois, contrairement à 2015. Par contre, il n'y aura pas de grosse maintenance sur le turboalternateur.

Il rappelle qu'en 2015, la partie incitative de la TEOMI prenait en compte 10 mois de levées suite à un changement de la réglementation. La TEOMI 2016 se basera bien de nouveau sur 12 mois.

Enfin, il informe les délégués que la chute du prix du pétrole a entraîné une légère baisse des prix du marché de collecte.

En conséquence, Monsieur le Président propose un Budget Primitif prenant en compte une baisse de 1% de la partie fixe de la TEOMI et une baisse de 5% de la partie Incitative.

Le Budget Primitif 2016 est équilibré en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 5 498 836.00 € ; pour la section d'investissement à 82 407.05 €.

Monsieur Baudron demande à l'Assemblée de voter le budget par chapitre pour plus de souplesse.

Il n'est apporté aucune remarque, le Budget Primitif 2015 est approuvé à l'unanimité.

### IV. TEOMI 2016

#### 1. Partie Incitative de la TEOMI 2015

Le Comité syndical a institué une part incitative à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par délibération n° 2013/25 du 08 octobre 2013. Par conséquent, il est nécessaire de fixer les tarifs de manière à ce que le produit de la part incitative soit compris entre 10 % et 45 % du produit total de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur BAUDRON propose les tarifs suivant :

| Volumes bac | Forfait bac | Levées complémentaires |
|-------------|-------------|------------------------|
| 120 Litres  | 56,00€      | 1,60€                  |
| 240 Litres  | 98,00€      | 3,20€                  |
| 360 Litres  | 140,00€     | 4,85€                  |
| 660 Litres  | 245,00€     | 8,90€                  |

Par rapport aux tarifs 2015, les tarifs proposés sont inférieurs d'environ 5%.

#### 2. Partie variable pour les logements sans bac et tarifs des sacs rouges prépayés

##### Partie incitative pour logements sans bac

Ces tarifs sont fixés en tenant compte de l'actualisation des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Monsieur BAUDRON propose le tarif suivant :

|                                                               |          |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| Partie incitative logements sans bacs                         | 182,00 € |
| Art. 3.3.4 du Règlement du service de la collecte des déchets |          |

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité les tarifs de la TEOMI 2016 tels que définis ci-dessus.

##### Tarif des sacs « rouges » prépayés :

Le Président explique qu'il convient de modifier le tarif des sacs de collecte rouges en fonction des coûts du service. Le prix du sac comprend le coût de collecte et de traitement des déchets contenus dans ce dernier.

Le Président propose de fixer le tarif à 0,90 €.

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, le tarif du sac de collecte rouge de 50 litres à 0,90 € jusqu'au vote du budget 2017.

### 3. Fixation des participations des adhérents

Conformément à l'article 107 de la Loi de finances, codifiée aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les syndicats et les EPCI ayant pris la compétence ordures ménagères votent un taux de TEOM.

Par conséquent, le produit nécessaire au fonctionnement du Syndicat s'élevant à 4 107 102.83 €, en fonction des bases fiscales et des coefficients modérateurs mis en place :

- les taux pour les Communautés de Communes membres du SICTOM de la Région d'Auneau sont proposés comme suit :

▶ 11.09 % pour les Communautés de Communes.

▶ 8.87 % pour la CAESE et Germignonville.

- les produits attendus seront communiqués aux Communautés de Communes comme suit :

| ZONES DE PERCEPTION |                          | Bases prévisionnelles | Taux appliqué | Produit attendu |                   |               |
|---------------------|--------------------------|-----------------------|---------------|-----------------|-------------------|---------------|
|                     |                          |                       |               | Partie fixe     | Partie incitative | Total TEOMI   |
| CAESE               |                          | 3 739 122             | 8.87 %        | 331 734.90€     | 164 271.00€       | 496 005.90€   |
| CCBV                | Voves et Autres communes | 5 916 028             | 11.09 %       | 655 969.18 €    | 397 208.00€       | 1 070 358.17€ |
|                     | Germignonville           | 193 689               | 8.87 %        | 17 180.99 €     |                   |               |
| CCBA                |                          | 8 535 103             | 11.09 %       | 946 542.92 €    | 542 993.00€       | 1 489 535.92€ |
| CCBJ                |                          | 6 070 287             | 11.09 %       | 673 194.83€     | 378 008.00€       | 1 051 202.83€ |

Le Président propose au Comité syndical de voter les produits attendus

Le Comité Syndical approuve et vote à la majorité, les produits attendus.

### V. Tarif de la Redevance Spéciale

#### Le Tarif de la Redevance Spéciale :

Le SICTOM de la Région d'Auneau a décidé la mise en place de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Déchets Ménagers pour les gros producteurs de déchets qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis le 1er Avril 2005.

Par délibération n° 2013/31 du 20 décembre 2013, le Comité syndical a décidé d'élargir le champ d'application de la Redevance Spéciale à tous les producteurs de déchets qui ne sont pas assujettis à la TEOMI. La loi prévoit que tous les producteurs de déchets non soumis à la TEOM paient leur production par la redevance spéciale.

Le tarif défini correspond au coût réel de la tonne collectée et de l'incinération au 1er janvier de l'année.

#### La densité des déchets :

En fonction du poids plus important des bacs issus des stations d'épuration, il sera proposé de reconduire le principe d'une densité différente pour ceux-ci.

Monsieur BAUDRON propose de fixer :

- le tarif de la Redevance Spéciale 2016 à 287,26 €/tonne
- la densité pour les déchets provenant d'une station d'épuration à 0,3 kg/ litre
- la densité pour les autres producteurs de déchets à 0,08 kg/ litre

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité, le coût de cette redevance pour 2016 à 287.26 € net la tonne et les densités telles que définies ci-dessus.

### VI. Marché d'achat et de reprise des bacs pour la collecte sélective

Monsieur le Président expose :

Le litrage maximum permettant les dotations (habitations non équipées) et le remplacement des bacs détériorés sera atteint avant le terme du marché passé avec l'entreprise SEMAER.

Afin de pouvoir continuer à fournir des bacs, il était nécessaire de procéder au renouvellement de ce marché, dont le cahier des charges est pratiquement identique à celui en cours.

La consultation d'entreprises a eu lieu par la publication d'une annonce légale sur le site KLEKOON en date du 01/02/2016.

11 entreprises ont téléchargé le DCE (Document de Consultation des Entreprises) et 3 entreprises ont répondu à l'annonce avant la date limite de réception des offres le 29/02/2016 à 12h00: CONTENUR, SEMAER, PLASTIC OMNIUM.

Monsieur Baudron, en qualité de Personne Responsable du Marché, a procédé à l'ouverture des offres le 01 mars 2016. Après analyse des offres, M. le Président propose de retenir la proposition de l'entreprise SEMAER, la mieux disante.

Les Membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le choix de l'entreprise SEMAER et autorisent le Président à signer tous les documents référents pour le marché à bons de commande sur 3 ans concernant le remplacement des bacs cassés ou détériorés du parc actuel, ainsi que l'équipement en bacs de collecte sélective des nouveaux foyers pour les montants suivants :

Pour la fourniture des bacs :

Les prix s'entendent avec la fourniture d'étiquette autocollante adressée et mise en place à l'adresse indiquée

| Type de bacs                      | Prix unitaires € HT/Bac | Prix unitaires € TTC/bac |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 120 litres (+ ou - 10 %)          | 38,90 €                 | 42.79 €                  |
| 180 litres (+ ou - 10 %)          | 48.90 €                 | 53.79 €                  |
| 240 litres (+ ou - 10 %)          | 52.90 €                 | 58.19 €                  |
| 340 litres (+ ou - 10 %)          | 71,90 €                 | 79.09 €                  |
| 660 litres (+ ou - 10 %)          | 173.30 €                | 190.63 €                 |
| 660 litres (+ ou - 10 %) opercule | 267.00 €                | 293.70 €                 |

Pour la reprise des bacs :

- 0.013€ HT par Litre
- 0.014 € TTC par Litre

Pour la fourniture de bacs neufs sans échange :

- Livraison d'une quantité minimale de 170 000 litres : 39 452,80 € HT soit 43 398.08 € TTC
- Livraison d'une quantité maximale de 340 075 litres : 78 173.80 € HT soit 85 991.18 € TTC

Pour la reprise et l'évacuation des bacs usagers en échange de bacs neufs livrés :

- Reprise d'une quantité minimum de 30 000 litres : 390,00 € HT soit 429,00 € TTC
- Reprise d'une quantité maximale de 65 000 litres : 845,00 € HT soit 929.50 € TTC

## VII. Informations diverses

### 1. Informations SITREVA

Monsieur Le Président précise au Comité Syndical qu'il n'a pas d'informations supplémentaires à communiquer par rapport à la dernière réunion du Bureau

### 2. Point sur les tonnages

Bilan des collectes (Janvier et février 2016 comparé à janvier et février 2015)

| Collecte                       | 2016    | 2015    |
|--------------------------------|---------|---------|
| Ordures ménagères              | 1151.26 | 1142.18 |
| Verre                          | 176.82  | 183.64  |
| Emballages, journaux magazines | 304.54  | 315.54  |
| Déchèteries                    | 1401.12 | 1084.64 |
| Total                          | 3033.74 | 2726    |

Bilan des tonnages 2015 (Janvier et février 2016 comparé à janvier et février 2015)

| Matière         | 2016    | 2015    |
|-----------------|---------|---------|
| Touvenants      | 403.26  | 300     |
| Bois            | 175.32  | 122.3   |
| Déchets verts   | 177.52  | 169.88  |
| Gravats propres | 255.34  | 153.78  |
| Gravats à trier | 241.74  | 211.16  |
| Cartons         | 21.96   | 15.78   |
| Métaux          | 68.28   | 56.58   |
| DEEE            | 57.702  | 55.16   |
| DDS             | 0       | 0       |
| Total           | 1401.12 | 1084.64 |

Monsieur Le Président attire l'attention des délégués sur les tonnages collectés en déchèterie car ils sont en nette augmentation.

3. Point sur les caractérisations

La moyenne des taux de refus est de : 9.59%.

10 caractérisations ont été réalisées depuis le début de l'année

VIII. Questions diverses

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le marché de collecte d'une durée de 5 ans se terminera en novembre 2016. Il sera donc nécessaire de déterminer lors de l'Assemblée Générale de juin si le syndicat prolonge ce contrat pour 12 mois. De plus, il précise qu'il conseillera de prolonger ce contrat même si une optimisation des tournées de collecte serait bénéfique car :

- La qualité du service est bonne.
- Le prix de rachat du parc de bac OMr est de 430 515,00 € au bout de 5 ans alors qu'il est de 157 172,00 € au bout de 7 ans.

Pour conclure ce Comité Syndical, Monsieur BAUDRON propose aux délégués de visionner une vidéo concernant le Centre de Tri de Rambouillet.

Plus aucunes questions n'étant abordées, la séance est levée à 22h10.

Le Président du SICTOM de la Région  
d'Auneau



Comité syndical du mardi 21 juin 2016  
Compte-rendu

Date de la convocation : 19 avril 2016

Monsieur BAUDRON accueille et remercie les délégués de leur présence et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire de OUARVILLE pour la mise à disposition de la salle.

• **Etaient présents :**

**Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne : 5**

MMES RIVRAY, DROUILLAT, MRS TICOT, LOUVRIER, LESUEUR

**Communautés de Communes de la Beauce de Janville : 8**

MMES CRUZ, JOUAS, MRS MAROIS, BAUDRON, BEASLAY, GUITTARD, JALLU, DURAND

**Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 10**

MMES BERNARDON, BOUVET, GEVELERS, PICHON, MRS BOUCHER, LECOMTE, LOZET, SEGARD, DARBLAY, MAIA

**Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne : 2**

MME LECONTE, MR BONNEAU

Soit 25 délégués votants sur 34, 4 communautés de communes représentées sur 4.

**Etaient présents, mais ne votent pas :**

**Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 1**

Mr VERGNAUD

• **Délégués excusés :**

Membres de l'Assemblée Générale :

CCBV : MRS SERGENT, CASSONNET

CCBJ : MMES LETORT, FORTEAU-RIFFET, MR LAURENT

CCBA : MR MARCHAND

CAESE : MR LAJUGIE

Personnalités : MR CHEVALLIER (Trésorier), MR LECLERC (Maire de TOURY)

**Est nommé Secrétaire de Séance : Monsieur SEGARD**

Monsieur le Président rappelle qu'une modification de l'ordre du jour a été envoyée le 14 juin courant pour modifier les statuts du syndicat.

**I. Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical du 5 avril 2016**

Le compte-rendu a été envoyé le 19 avril 2016.

Aucune remarque n'est apportée, il est approuvé à l'unanimité.

## II. Modification des statuts du SICTOM de la Région d'Auneau

Pour intégrer la Communauté de Communes du Val de Voise au SICTOM de la Région d'Auneau, il est nécessaire de modifier les statuts du Syndicat. Les modifications sont les suivantes :

- Article Premier : Il est nécessaire d'ajouter la Communauté de Communes du Val de Voise comme adhérente du SICTOM RA, par substitution à l'ancienne commune d'AUNEAU ; qui a quitté la CCBA. La commune d'ORLU quitte la CCBA suite à la fusion avec GOMMERVILLE (CCBJ). De plus, la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE) est devenue la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE).
- Article 3 : le siège du Syndicat n'est plus à AUNEAU mais à OUARVILLE
- Article 6 : suite au départ d'AUNEAU de la CCBA, cette dernière perd 1 délégué au bureau ; qui est à ajouter à la CCVV. De plus, la CCESE devient la CAESE
- Article 7 : il faut remplacer AUNEAU par MAINTENON.

Ainsi, les articles modifiés deviennent :

- **Article Premier** : « En application des articles L 5211-1 et suivants et L 5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé entre les communes de :

Département de l'ESSONNE :

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne par substitution à la commune d'Angerville,

Département d'EURE ET LOIR :

Communautés de communes :

La Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne en totalité,

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise pour le territoire des communes d'Aunay-sous-Auneau, Ardelu, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Châtenay, Denonville, Garancière-en-Beauce, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Maisons, Moinville-la-Jeulin, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Oinville-sous-Auneau, Oysonville, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sainville, Santeuil, Umpeau et Vierville (21 communes),

La Communauté de Communes de la Beauce de Janville pour le territoire des communes de Allaines-Mervilliers, Barmainville, Baudreville, Fresnay-l'Evêque, Gommerville, Gouillons, Guilleville, Intreville, Janville, Le Puiset, Levesville-la-Chenard, Mérrouville, Neuvy-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Toury, Trancrainville (18 communes),

La Communauté de Communes du Val de Voise pour le territoire de l'ancienne commune d'AUNEAU.

Un syndicat mixte qui prend la dénomination de

« Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'AUNEAU ».

- **Article 3** : « Le siège du syndicat est fixé à la Mairie d'OUARVILLE »

- **Article 6** : « Le bureau est composé du Président, lequel administre le Comité Syndical en application des dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, de Vice-Présidents et de 8 autres membres répartis comme suit :

|                                                      |            |
|------------------------------------------------------|------------|
| Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne         | 2 délégués |
| Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise        | 2 délégués |
| Communauté de Communes de la Beauce de Janville      | 2 délégués |
| Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne | 1 délégué  |
| Communauté de Communes du Val de Voise               | 1 délégué  |

Le bureau est habilité à prendre, au nom du Comité, des décisions ayant trait au fonctionnement du Syndicat et à la préparation de son budget exception faite des compétences spécifiées à l'article L 5211-10 du CGCT. »

- **Article 7** : « Les fonctions de Receveur-Trésorier du Syndicat seront exécutées par le Trésorier de MAINTENON. »

Monsieur le Président propose de voter tous les articles ensemble avec l'accord de l'Assemblée.

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Les nouveaux statuts seront transmis aux adhérents du SICTOM RA pour validation, sous 3 mois.



### III. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de 2015

Un exemplaire du projet de rapport d'activité a été envoyé aux délégués.

Monsieur le Président présente le rapport :

- le préambule
- l'organisation du Syndicat. Une modification a été apportée sur le départ en retraite d'Evelyne PEZE et l'arrivée de Mélanie CORNET.
- la collecte des déchets, détaillée par flux.
- un zoom sur l'actualité de l'année : les refus de tri.
- les tonnages des déchets collectés et les fréquentations des déchèteries.
- la TEOMI.
- le SITREVA.
- les sites de traitement des déchets.
- le prestataire.
- le Programme Local de Prévention des Déchets.
- la communication.
- la comptabilité analytique.

La nouvelle mise en page permet d'extraire des articles du rapport pour des communications municipales et communautaires.

Aucune remarque n'est apportée à la connaissance du Syndicat.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de 2015.

### IV. Convention ECO – TLC (*Textile, Linge de maison et Chaussures*)

Dans le cadre de la gestion des vêtements, l'éco-organisme Eco – TLC propose de mettre en place une convention avec les Collectivités pour :

- accéder à des outils de communication concernant ce flux.
- obtenir une subvention de 0.10€/hab/an si le territoire est équipé, au minimum, d'un point de collecte pour 2 000 habitants (1 320 habitants par point de collecte sur le territoire du syndicat) à partir de l'année suivant la signature de la convention.

Le syndicat doit s'engager à :

- sensibiliser les habitants à la gestion de ce flux
- déclarer les actions de communication de l'année précédente avant le 30 juin.
- aider à recenser les points de collecte
- utiliser la signalétique harmonisée de la filière TLC

Un délégué évoque des problèmes relatés par certains médias à propos de l'entreprise d'insertion "Le Relais en France et le refus de certaines mairies d'avoir des bornes "Le Relais" dans leur territoire.

Monsieur le Président précise que ce ne sont que les instances ayant la compétence déchets qui peuvent prendre une telle décision. De plus, il précise qu'en dehors de quelques problèmes ponctuels, la prestation faite par le Relais sur le syndicat est bonne.

Suite à la présentation des engagements à prendre dans le cadre de la signature d'une convention avec ECO-TLC, le Comité Syndical approuve et autorise Monsieur le Président à voter les documents nécessaires à la mise en place du projet.

## V. Marché de collecte

Monsieur le Président rappelle que le marché de collecte avec l'entreprise SEMAER a débuté au mois de novembre 2011 pour une durée de 5 ans avec une possibilité de renouvellement de deux fois un an. Comme il a été déjà dit lors des précédentes Assemblées Générales de 2016, Monsieur le Président propose de renouveler le contrat car :

- Le syndicat est satisfait de la prestation réalisée par le collecteur, que ce soit pour la collecte et pour la gestion du parc de bacs.
- Le coût de rachat du parc de bacs OMR est de 430 515,00€ au bout de 5 ans alors qu'il sera de 157 172,00€ au bout de 7 ans

Le Comité Syndical approuve et vote à l'unanimité la reconduction du marché de collecte pour un an.

## VI. Prévention des déchets

En 2015, le syndicat est devenu « Territoire Zéro Déchet ».

Dans ce cadre, un dossier a été complété et envoyé début mai pour intégrer un « Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire ». Le dossier sera étudié par l'ADEME lors d'une commission vers le 30 juin.

Les objectifs, sur 3 ans, de ce contrat sont les suivants :

- Réduire de 3% les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)
- Avoir un taux de valorisation des DMA supérieur à 90% (92% actuellement, l'objectif est déjà atteint)
- Labelliser 100 entreprises avec la CMA (6 entreprises ont été labellisées en 2015)
- Aider 50% des collectivités adhérentes à intégrer une démarche d'éco-exemplarité avec une obligation de travailler sur les déchets de chantier et d'inciter les entreprises à intégrer la notion « d'économie circulaire » avec l'aide des Communautés de Communes. Cet objectif est à formaliser dans les marchés, car plusieurs communes le font déjà.
- Mettre en place le compostage dans 50% des collèges, écoles primaires et maisons de retraite.

Si le SICTOM de la Région d'Auneau est retenu, il obtiendra une subvention de 145 000 € et de 1€/hab en fonction des résultats obtenus.

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la suppression des sacs en plastique, le syndicat a réalisé des cabas et 2 panneaux de communication dont 80% du montant est intégré à une subvention. Ces cabas sont à la disposition des communes pour être distribués lors d'événements (animations scolaires, marché...)

## VII. Informations diverses

### a. Travaux dans les communes

Monsieur le Président rappelle qu'une note a été envoyée aux mairies concernant les travaux dans leurs communes. A plusieurs reprises, le prestataire de collecte a rencontré des difficultés pour assurer le service dans les communes en raison de travaux.

Si les travaux ont lieu lors de jours de collecte, la Mairie doit prévenir les habitants de la mise en place de point de collecte exceptionnel pendant la durée des travaux.

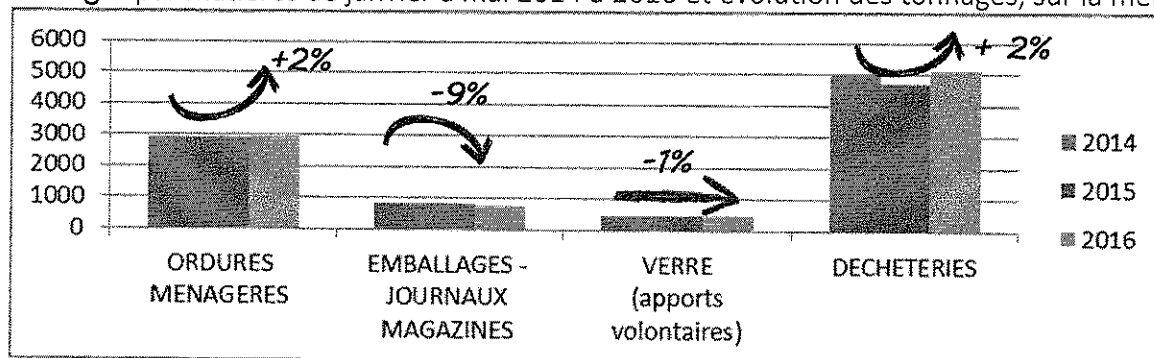
Il est nécessaire d'envoyer par mail / fax / courrier les arrêtés pour travaux, afin que le Syndicat et le prestataire s'organisent pour les tournées de collecte si les bennes ne peuvent pas passer dans les communes.

En cas de très gros travaux, comme par exemple, actuellement à LE PUISET pour la D 927, il est nécessaire de prévenir le Syndicat le plus tôt possible afin d'organiser des points de collecte et de prévenir les habitants.

### b. Point sur les tonnages

**ERRATUM.** Par rapport à la note de synthèse envoyée, il y a une erreur sur les tonnages des déchèteries en 2016 (seulement de janvier à mars, ce qui explique le -40%)

Tonnages par matières de janvier à mai 2014 à 2016 et évolution des tonnages, sur la même période



|      | ORDURES MENAGERES | EMBALLAGES - JOURNAUX MAGAZINES | VERRE (apports volontaires) | DECHETERIES |
|------|-------------------|---------------------------------|-----------------------------|-------------|
| 2014 | 2 889,38          | 850,66                          | 457,2                       | 5 025,55    |
| 2015 | 2 907,38          | 812,54                          | 467,1                       | 4 681,68    |
| 2016 | 2 955,1           | 769,68                          | 452,26                      | 5 127,092   |

Monsieur le Président explique que la baisse des tonnages en collecte sélective et l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères seraient en partie liées à la baisse du taux de refus. En 2014 le taux de refus était d'environ 14%, alors qu'il est de 9% en 2016. Ainsi la collecte sélective serait de meilleure qualité.

| MATIERES / ANNEES | 2016     | 2015     | 2014     |
|-------------------|----------|----------|----------|
| TOUVENANTS        | 1 192.64 | 1 072.66 | 1 128.50 |
| BOIS              | 563.92   | 538.32   | 615.98   |
| DECHETS VERTS     | 1 151.26 | 1 047.10 | 1 104.14 |
| GRAVATS PROPRES   | 960.36   | 891.11   | 1 158.04 |
| GRAVATS A TRIER   | 780.22   | 711.09   | 611.34   |
| CARTONS           | 64.9     | 66.60    | 61.30    |
| METAUX            | 240.66   | 200.06   | 198.92   |
| DEEE              | 170.129  | 154.74   | 140.414  |
| DDS               | 0        | 0        | 6.920    |
| TOTAL             | 5 124.09 | 4 681.68 | 5 025.55 |

A la déchèterie de ROINVILLE, il y a une benne pour l'ameublement, qui part directement à l'Eco-organisme.

### c. Caractérisations

Du 1<sup>er</sup> janvier au 10 juin 2016, 19 caractérisations ont été réalisées.

La moyenne annuelle est de 8.82%.

*d. Animations compostage*

La campagne de promotion et de vente de composteurs est terminée.

Monsieur le Président rappelle que cinq animations ont été réalisées : 160 personnes ont participé et 135 composteurs ont été vendus.

Monsieur le Président précise que le syndicat n'organise plus d'animations. Par contre, un stock de composteurs sera mis en place dans les prochaines semaines à Ouarville.

Il est donc demandé aux délégués de transmettre cette information dans les mairies et de l'indiquer, si possible, dans le prochain bulletin municipal, afin d'informer les habitants.

Pour conclure ce Comité Syndical, Monsieur BAUDRON propose aux délégués de regarder la vidéo concernant le "Restaurant de la Mairie" (VOVES) qui a été réalisé dans le cadre de l'action « Éco-Défis » en partenariat avec la CMA.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h00.

Le Président du SICTOM de la Région  
d'Auneau



Jean-Louis BAUDRON

**ASSEMBLEE GENERALE du mardi 11 octobre 2016**  
**COMPTE-RENDU**

Date de la convocation : 19 septembre 2016

Monsieur BAUDRON accueille et remercie les délégués de leur présence et adresse ses remerciements à Monsieur le Maire de OUARVILLE pour la mise à disposition de la salle.

• **Etaient présents :**

**Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne : 3**  
MMES AMBROSIO-TADI, LECONTE, MR LAJUGIE.

**Communautés de Communes de la Beauce Alnéloise : 10**  
MMES BERNARDON, BOUVET, GEVELERS, PICHON, MRS BOUCHER, LOZET, MARCHAND, SEGARD, DARBLAY, LEE.

**Communautés de Communes de la Beauce de Janville : 5**  
MMES LETORT, JOUAS, MRS BAUDRON, BEASLAY, GUITTARD.

**Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne : 6**  
MMES RIVRAY, DROUILLAT, MRS DUBIEF, TICOT, SERGENT, CASSONNET.

**Communauté de Communes du Val de Voise : 0**

Soit 24 délégués votants sur 39, 4 communautés de communes représentées sur 5.

• **Délégués excusés :**

**Membres de l'Assemblée Générale :**

CAESE : MR BONNEAU

CCBA : MME LECREURER

CCBJ : MME CRUZ

CCBV : MR LESUEUR

**Personnalités** : MR CHEVALLIER (Trésorier)

**Est nommé Secrétaire de Séance :** Monsieur SEGARD

Monsieur le Président propose aux délégués la modification de l'ordre du jour :

- **Point à ajouter** : Convention concernant l'action « Eco Défis »

Le SICTOM de la Région d'Auneau a signé l'année dernière une convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour un an dans le cadre des Eco Défis. Afin de poursuivre cette action qui est inscrite dans le « Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire », il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Cette convention a été signée le 8 octobre 2016, lors des Artisanales de Chartres, avec la CMA de l'Essonne.

- **Point à supprimer** : III. « Avis sur l'adhésion en propre de la CAESE pour Angerville »

Par délibération 2016/065 de la séance du 14 juin 2016, la CAESE a demandé l'adhésion en propre pour la commune d'Angerville au SICTOM RA. Le Syndicat a approuvé cette adhésion en modifiant ses statuts le 21 juin 2016 (délibération 2016/19), mais la CAESE souhaitait que le SICTOM RA prenne une délibération propre à ce sujet. La Préfecture de l'Essonne n'a pas jugé utile une telle délibération car les statuts ont été modifiés en ce sens.

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées par les délégués.

## 1. Approbation du compte rendu du dernier comité syndical du 21 juin 2016

Le compte rendu a été envoyé le 29 juin 2016.  
Il est approuvé à l'unanimité

## 2. Délégués à remplacer

### 2.1. Présentation des modifications

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne s'est transformée en Communauté d'Agglomération. Ainsi, il est nécessaire d'intégrer les délégués de la CCESE en CAESE, pour le Bureau (un membre et un vice-président) et pour l'Assemblée Générale. Dans la délibération 2016-087 du 27 septembre 2016, la CAESE a élu pour siéger au SICTOM RA les délégués suivants :

| Titulaires             | Suppléants           |
|------------------------|----------------------|
| Pierre BONNEAU         | Johann MITTELHAUSSER |
| Alain LAJUGIE          | Patrick BRUNEAU      |
| Dominique VAURY        | Claire LECONTE       |
| Patricia AMBROSIO-TADI | Jacques DRAPPIER     |

En fusionnant avec BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, la commune d'AUNEAU a intégré la CCVV. Cette dernière souhaite que l'ancienne commune d'Auneau soit collectée par le SICTOM RA. Elle a donc demandé son adhésion au Syndicat. Suite à ce changement, il est nécessaire d'accueillir 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants et nommer un délégué et un vice-président au Bureau. Dans la délibération 05/2016 du 19 mai 2016, la CCVV a désigné pour siéger au SICTOM RA les délégués suivants :

| Titulaires        | Suppléants         |
|-------------------|--------------------|
| Michel SCICLUNA   | Catherine AUBIJOUX |
| Stéphane LEMOINE  | Dimitri BEIGNON    |
| Jean-Luc DUCERF   | Corine FOUCTEAU    |
| Michelle GUYOT    | Youssef AFOUADAS   |
| Dominique LETOUZE | Gérard LEFEBVRE    |

### 2.2. Election de deux délégués pour le Bureau

Comme aucun délégué de la CCVV n'est présent, nous n'avons pas de noms à proposer comme membres du Bureau, l'élection du délégué est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président propose aux délégués le vote du membre du Bureau pour la CAESE, Monsieur LAJUGIE était le membre du Bureau pour la CCESE, il propose sa reconduction.

Après un vote à bulletin secret, MR LAJUGIE est élu à l'unanimité membre du Bureau pour la CAESE.

### 2.3. Election de deux Vice-présidents

Comme aucun délégué de la CCVV n'est présent, nous n'avons pas de noms à proposer comme vice-président du Bureau, l'élection du délégué est reportée à la prochaine Assemblée Générale.

Le Président propose aux délégués le vote du vice-président du Bureau pour la CAESE, Monsieur BONNEAU était le vice-président pour la CCESE et a proposé sa reconduction.

Après un vote à bulletin secret, MR BONNEAU est élu à l'unanimité Vice-président de la CAESE au Bureau.

Ces modifications sont également à notifier au SITREVA.

Un délégué demande au Président du SICTOM de la Région d'Auneau comment se passe la collecte sur la nouvelle Commune AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN. Ce dernier indique à l'Assemblée que la CCVV a créé un zonage et donc le syndicat collecte uniquement le périmètre de l'ancienne commune d'AUNEAU.

### 3. Demandes d'exonérations de la TEOMI pour l'année 2017

La liste des demandes d'exonération était jointe à la convocation, permettant aux délégués de faire le point sur celles qui concernent leurs communes et en juger le bien-fondé.

Plus de 150 entreprises ont fait des demandes d'exonération, soit pour une exonération totale de la TEOMI (les entreprises enlèvent leurs déchets via un prestataire privé ou elles ne produisent aucun déchet), soit elles demandent un passage en redevance spéciale (une tarification spéciale leur est proposée avec le service d'enlèvement des déchets du SICTOM).

Depuis l'envoi des convocations, de nouvelles demandes ont été envoyées :

|                                                  |                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SAS BARANTON</b>                              | <b>Adresse du site exonéré :</b> 10 rue de Pithiviers 28130 TOURY<br><b>Parcelle cadastrale :</b> AE 57<br><b>Raison :</b> stockage et stationnement de véhicule de l'entreprise      |
| <b>GTPS</b>                                      | <b>Adresse du site exonéré :</b> 10 rue du château 28310 GOMMERVILLE<br><b>Parcelle cadastrale :</b> 556<br><b>Raison :</b> hangar de stockage                                        |
| <b>MTD LEROY</b>                                 | <b>Adresse du site exonéré :</b> 21 bis grande rue 28700 MAISONS<br><b>Parcelle cadastrale :</b> ZC 0026 / D 533<br><b>Raison :</b> dépôt, parking, hangar couvert, bureau et atelier |
| <b>Association des Loisirs Familiaux Flinois</b> | <b>Adresse du site exonéré :</b> 8 route de chartres ARNOUVILLE - GOMMERVILLE<br><b>Parcelle cadastrale :</b> ZE 31<br><b>Raison :</b> soumis à la redevance spéciale                 |
| <b>SCI DE TOURY</b>                              | <b>Adresse du site exonéré :</b> 7b rue de la poste / 7 rue de l'abbaye<br><b>Parcelle cadastrale :</b> AL 242<br><b>Raison :</b> bâtiment de stockage des poudres                    |

La liste sera transmise aux mairies pour affichage et elle sera également consultable sur le site internet du SICTOM.

Monsieur Baudron informe les délégués que la DDFIP a fait des erreurs concernant les exonérations pour 2016. En effet, ils n'ont pas pris en compte certaines entreprises se trouvant dans la liste que le SICTOM RA a fournie. Le Syndicat a demandé à plusieurs reprises les noms des entreprises concernées mais n'a obtenu aucune réponse. Les entreprises concernées peuvent contacter la DDFIP afin d'obtenir un dégrèvement.

Aucune remarque n'est apportée par l'Assemblée.

La liste des exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative pour l'année 2017 et son complément est approuvée et votée à l'unanimité.

*NB. Le tableau présenté en AG est différent du tableau définitif. 15 doublons ont été supprimés.*

### 4. Refonte du site internet

Avec les moyens de communication et de navigation actuels, il est nécessaire de moderniser le site internet, notamment pour l'adapter sur smartphone et tablette.

C'est également l'occasion de réorganiser et de mettre à jour les informations. De plus, il a été demandé que les agents du SICTOM RA aient un accès très complet au backoffice du site internet afin de pouvoir faire des modifications ; ce qui n'est pas le cas actuellement sur plusieurs onglets, ce qui allonge le délai de mise à jour du site.

Trois devis ont été demandés : Monsieur DUGAST (notre prestataire actuel), CHAMPS DE VISION et CAPTUSITE. Ce dernier a complété son devis avec une maquette de la page d'accueil du site, réalisée à partir de la charte graphique du logo.



Suite à une question d'un membre de l'Assemblée, voici le détail du devis de CAPTUSITE :

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                          |                |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Charte graphique                | Création d'une charte graphique pour le web d'après le brief et logo du client, déclinée sur l'ensemble du site afin de conserver une bonne ergonomie et cohérence générale.<br>Charte graphique responsive (déclinée sur tablette et smartphone)        | 800 €          |
| Création du site internet       | Création du site suivant une arborescence proposée.<br>Site compatible avec des navigateurs inférieur à 3 ans d'ancienneté à la mise en ligne du site.<br>Responsive compatible PC/MAC, smartphone, tablette.<br>Indexation initiale du site dans Google | 1 990 €        |
| Module « actualité, évènement » | Mise en avant des actualités et évènements sur la page d'accueil<br>Page de listing de toutes les actualités et évènements<br>Page de détail                                                                                                             | 300 €          |
| Module « carte interactive »    | Création et paramétrage de la carte<br>Association des communes à des couleurs<br>Détail sur chaque commune<br>Sur mobile et tablette, la carte est remplacée par un listing                                                                             | 900 €          |
| Module « simulateur TEOMI »     | Développement d'un simulateur de calcul de la TEOMI avec les critères suivants : valeur taxe foncière, volume du bac, nombre de sortie, ville                                                                                                            | 300 €          |
| Module « FAQ »                  | Listing de question fréquemment posées avec réponses                                                                                                                                                                                                     | 250 €          |
| Abonnement annuel               | Hébergement et nom de domaine<br>Interface d'administration<br>Maintenance et assistance pour le site                                                                                                                                                    | 420 €          |
| <b>TOTAL HT</b>                 |                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>4 960 €</b> |

Le module d'alerte SMS en cas de problème de collecte (évènement météo, panne, travaux ...) avait été demandé dans les devis. Après discussion avec les prestataires, il s'avère que ce module nécessite une grande charge de travail en amont : définir les modalités d'enregistrement des usagers aux alertes (notamment par commune), organisation des problèmes par secteur de tournée, enregistrement des habitants, communication auprès de la population... Pour le moment, ce module est mis de côté ; un encart dédié à ces informations sera mis sur la page d'accueil sur site internet.

CAPTUSITE est le « mieux-disant » des trois devis. Il a été retenu par le Bureau.

Par rapport au site internet actuel :

- le nouveau site sera compatible avec les nouvelles technologies ;
- il sera administrable à son maximum par les agents du SICTOM RA, pour toutes les données textes, documents et photographies ;
- la carte du territoire sera interactive, avec des informations pour chaque communes (jour de collecte, déchèterie, calendrier, bornes à verre...) ;
- le simulateur de la TEOMI sera accessible pour toutes les communes du Syndicat, contrairement à aujourd'hui, où ANGERVILLE et GOMMERVILLE ont un taux différent donc ne sont pas intégrés dans le simulateur.

Aucune autre remarque n'est apportée par l'Assemblée.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale autorise le Président à signer tous les documents nécessaire avec CAPTUSITE.



## 5. Renouvellement du contrat d'acquisition et de maintenance pour SEGILOG

Tous les trois ans, il est nécessaire de reconduire le contrat SEGILOG (logiciel de comptabilité et ressources humaines) : cession du droit d'utilisation des logiciels, développement de nouveaux logiciels, maintenance et formation aux logiciels.

Le coût de la prestation se décline comme suit :

- « Cession du droit d'utilisation » : 3 523.50 € soit 1 174.50 €HT /an
- « Maintenance et formations » : 391.50 € soit 130.50 €HT /an

Aucune remarque n'est apportée par l'Assemblée Générale, le renouvellement du contrat d'acquisition et de maintenance pour SEGILOG est voté à l'unanimité.

## 6. Reconduction des indemnités pour 2017

### 6.1. Reconduction des indemnités du Président et du Vice-président

Conformément aux articles L5211-12, R 5212-1, R5214-1, R5215-2-1, R5216-1, R 5711-1 du CGCT, le Comité syndical fixe les taux des indemnités du Président et du Vice-Président délégué au suivi des collectes, taux relatifs aux syndicats comprenant des EPCI - strate de population de 20 000 à 49 999 habitants, à savoir :

| Elus                      | Taux maximum prévu par l'article L.5211-12 du CGCT | Taux attribué par le syndicat |
|---------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
| Le Président              | 25.59 % de l'indice brut 1015                      | 25.59 % de l'indice brut 1015 |
| Le Vice-président délégué | 10.24 % de l'indice brut 1015                      | 10.24 % de l'indice brut 1015 |

Le Président et un délégué font remarquer que les indemnités du Président et du Vice-président délégué sont votées pour la durée du mandat et non pas à faire voter chaque année.

Le Président propose donc à l'Assemblée Générale de voter le taux des indemnités du Président et du Vice-président délégué pour le reste du mandat.

Aucune remarque n'est apportée par l'assemblée.

Les taux maximum des indemnités du Président et du Vice-président délégué pour le reste du mandat sont adoptés à l'unanimité.

### 6.2. Reconduction du Régime indemnitaire pour le personnel

Proposition de reconduction du régime indemnitaire pour le personnel administratif et technique du SICTOM de la Région d'Auneau.

#### Personnel de catégorie B & C

| Prime                       | Filière        | Grade                                            | Effectif | Coefficient multiplicateur | Crédit global<br>(Montant de référence annuel x coefficient x effectif = .....€)             |
|-----------------------------|----------------|--------------------------------------------------|----------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| IAT<br>(coef entre 0 et 8)  | Administrative | Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe | 1,5      | 8                          | Au 1 <sup>er</sup> juillet 2016 : 5 423.76 €<br>Au 1 <sup>er</sup> février 2017 : 5 456.28 € |
|                             | Technique      | Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe     | 0.03     |                            | Au 1 <sup>er</sup> juillet 2016 : 13.55 €<br>Au 1 <sup>er</sup> février 2017 : 13.64 €       |
| IEMP<br>(coef entre 0 et 3) | Administrative | Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe | 1.5      | 2                          | 3 459.00 €                                                                                   |
| IHTS                        | Administrative | Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe | 1.5      | **                         | **                                                                                           |

IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité

IEMP : Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures

IHTS : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

| <b>Personnel de catégorie A</b> |           |           |                                                             |                                                                   |                                                           |
|---------------------------------|-----------|-----------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Prime                           | Filière   | Grade     | Taux annuels de base<br>(taux fixés par arrêté ministériel) | Montant individuel maximum en euros<br>(taux annuels de base x 2) | Crédit global<br>(taux de base annuel x effectif =.....€) |
| PSR                             | Technique | Ingénieur | 1659                                                        | 3318                                                              | 3318                                                      |

*PSR : Prime de Service et de Rendement*

| <b>Personnel de catégorie A</b> |           |                                    |                 |                          |               |
|---------------------------------|-----------|------------------------------------|-----------------|--------------------------|---------------|
| Prime                           | Filière   | Grade et coefficient correspondant | Montant de base | Coefficient géographique | Crédit global |
| ISS (1)                         | Technique | Ingénieur<br>Coef 28               | 361.90          | 1                        | 10 133.20     |

*ISS : Indemnité Spécifique de Service*

- (1) Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant de l'ISS variera en fonction de la qualité du service rendu. En cas d'absence justifiée du ou des bénéficiaires de l'ISS, celle-ci continuera d'être versée. En cas d'absence injustifiée, l'ISS cessera d'être versée dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

Ces indemnités seront versées mensuellement. Les primes et indemnités fixées par la présente délibération feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants de référence et les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire. Un arrêté sera pris pour chaque agent bénéficiant d'une indemnité.

Aucune remarque n'est apportée par l'Assemblée suite à cette présentation.  
Le régime indemnitaire du personnel est reconduit à l'unanimité.

### **6.3. Reconduction de l'indemnité du receveur**

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, de verser, à compter de sa prise de fonction, à Monsieur le Trésorier de MAINTENON, une indemnité annuelle de conseil calculée au taux de 100 % du montant maximum auquel il ou elle peut prétendre. Monsieur CHEVALLIER perçoit donc une indemnité de 730€ environ.

Des délégués remettent en question cette indemnité pour le receveur. Monsieur BAUDRON précise que le Trésorier de MAINTENON réalise un très bon travail pour le SICTOM RA, ce qui justifie la proposition du taux maximum.

Ce point est soumis au vote des membres : 2 voix contre, 4 abstentions.  
La reconduction de l'indemnité du receveur est adoptée à la majorité des votants.

## **7. Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIRMATCOM de Maintenon**

En 2015, une première convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée. Cette mission a permis d'aider le SIRMATCOM de MAINTENON à mettre en place la Redevance Spéciale pour 2016 et à lancer le passage en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Le SIRMATCOM de MAINTENON a demandé au SICTOM RA si une nouvelle convention pour un total de 10 jours (une journée par semaine sur 10 semaines) pouvait être envisagée afin de les aider dans la mise en place de la TEOMI. Le montant est de 220€ / demi-journée.

Aucune remarque n'est apportée par l'Assemblée, qui, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec le SIRMATCOM de MAINTENON.

## 8. Convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat concernant les Eco-Défis

Dans le cadre de son Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire, le SICTOM RA a fixé comme objectif de labelliser « Eco-Défis » 100 entreprises en partenariat avec la CMA.

Cette action a été lancée en 2015, à VOVES auprès des coiffeurs et des métiers de bouche, avec la signature d'une convention d'un an. Afin de poursuivre ce partenariat et d'atteindre l'objectif fixé, il est nécessaire de signer une nouvelle convention sur une durée de 3 ans. L'investissement financier de chacun des partenaires est de 1500€/an minimum. Si l'argent n'est pas dépensé dans l'année, les crédits sont reportés l'année suivante.

Pour 2016, les communes visées sont Angerville et Janville. L'ensemble du territoire sera couvert sur la durée de la convention.

Aucune remarque n'est apportée par l'Assemblée.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale autorise le Président à signer la convention.

## 9. Informations diverses

### 9.1. Informations SITREVA

#### 9.1.1. Huiles minérales

La collecte et le traitement des huiles minérales étaient assurés gratuitement par des entreprises agréées. Ces dernières se rémunéraient grâce à la vente des huiles recyclées. Avec la chute des prix du pétrole, ce système n'est plus viable. L'État a suspendu cette filière et, à titre dérogatoire, a autorisé les entreprises à facturer la prestation.

Après un arrêt de la collecte cet été le temps de trouver une solution, le SITREVA proposera lors de son Comité Syndical la vote d'une prestation payante pour maintenir le service aux usagers. Ce service a repris dans les déchèteries.

Pour le SICTOM RA, le coût de la prestation s'élèverait à 8 320 € /an.

#### 9.1.2. Commission Finances

Lors de la Commission Finances du SITREVA du 10 octobre, le SITREVA a précisé les montants des versements du liquidatif Ecoemballages 2015. Ainsi, ce versement s'élève à 465 290.73€ (dont 377 972€ déjà versés) pour le syndicat soit 14% du montant total.

#### 9.1.3. Comptes Administratifs Anticipés

Le SITREVA a présenté l'état des comptes au 30 juin et le compte administratif anticipé pour 2016. Il présenterait un excédent de 2 millions d'euros soit 1 million de plus qu'initialement prévu.

#### 9.1.4. Rachat de l'électricité produite par l'usine d'incinération

Monsieur BAUDRON précise que le prix de rachat de l'électricité produite par l'usine d'incinération pourrait à nouveau diminuer, malgré l'avenant signé en 2015. En effet, le montant était de 0,69€ en 2014 (avant la fin des tarifs réglementés), il est de 0,49€ actuellement. Des négociations sur ce point vont débuter entre VALORYELE et le SITREVA qui aboutiront probablement à une diminution des recettes du SITREVA concernant le rachat de l'électricité (environ 300 000€).

### 9.2. Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Le Préfet maintient son SDCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'année 2017 sera propice aux discussions pour le départ de certaines communes (notamment celles souhaitant rejoindre Chartres Métropole : UMPEAU, OINVILLE-SOUS-AUNEAU, ROINVILLE-SOUS-AUNEAU, SAINT-LEGER-DES-AUBES, LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE, DENONVILLE, SANTEUIL, MOINVILLE-LA-JEULIN, BOISVILLE-LA-SAINT-PERE, ALLONNES, THEUVILLE-PEZY, BONCE).

Le SICTOM RA a rencontré Chartres Métropole afin de s'organiser pour maintenir le service à la population. Il a été convenu d'organiser le transfert de la collecte en novembre 2017. En effet, le SICTOM de la Région d'Auneau doit renouveler son contrat de collecte à cette date. Ainsi, ce marché pourra débuter sur le nouveau périmètre du syndicat. Si les Communes rejoignent l'Agglomération de

Chartres avant cette date, une convention sera signée entre les deux structures pour que Chartres Métropole rémunère le syndicat pour la collecte jusqu'en novembre. Si les Communes sont transférées après cette date, le syndicat versera une compensation financière à Chartres Métropole pour la collecte jusqu'à la date de transfert (exemple 01 janvier 2018).

Ainsi, les négociations entre les deux structures concernant les coûts de sortie se limiteront aux bacs et aux colonnes pour la collecte du verre.

Des négociations seront également menées entre Chartres Métropole et le SITREVA concernant :

- La DSP de l'usine d'incinération et du centre de tri
- Le transfert de la déchèterie se trouvant sur la Commune de ROINVILLE SOUS AUNEAU et les conditions d'accès pour les habitants se trouvant sur le territoire du SITREVA.
- Les frais de fonctionnement du SITREVA (le personnel, ...)

Des changements de périmètre sont également en cours en Essonne. En effet, des discussions sont en cours afin de créer une entité regroupant plusieurs structures possédant une usine d'incinération (SITREVA, SIREDOM, ...) afin de répartir les tonnages entre les différentes usines pour que ces dernières fonctionnent au maximum de leur capacité. Ces négociations sont facilitées par la concordance des dates de fin des DSP de ces usines (entre 2018 et 2020).

### **9.3. Point sur le Contrat Objectif Déchet Economie Circulaire (CODEC)**

#### ***9.3.1. Les objectifs***

En juillet, l'ADEME a informé que le SICTOM de la Région d'Auneau était retenu dans le cadre des CODEC. Ainsi, le syndicat recevra 145 000 € sur 3 ans et 1€ /habitant en fonction des résultats obtenus.

Les objectifs principaux fixés par l'ADEME sont les suivants :

- Réduire de 3% les déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Avoir un taux de valorisation des DMA de 90% minimum
- Labelliser 100 entreprises dans le cadre de l'action « Éco-Défis » en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Avoir 50% des collectivités adhérentes au SICTOM RA dans une démarche d'éco-exemplarité avec une obligation de travailler sur les déchets de chantier et d'inciter les entreprises à intégrer la notion « d'économie circulaire » avec l'aide des Communautés de Communes.
- Mettre en place le compostage dans 60% des écoles primaires, collèges et maisons de retraite

Ce sont des objectifs très ambitieux qui devront guider l'ensemble des actions de prévention des déchets pour les 3 prochaines années.

De plus, l'ADEME a également fixé des objectifs secondaires comme le recyclage des barquettes des cantines ou la sensibilisation au tri dans les écoles.

#### ***9.3.2. Visite d'un digesteur***

Le vendredi 7 octobre 2016, le Président, deux élus d'Angerville et Vincent AUGÉ sont allés à ROMAINVILLE (93) pour découvrir un digesteur qui transforme les déchets organiques d'une cantine en compost en 24h.

Caractéristiques : 400 élèves, 50Kg de déchets alimentaires / jour.

Suite à cette visite, l'entreprise doit envoyer au Syndicat une proposition de location et une étude réalisée par le SYCTOM (*Syndicat de Traitement de Paris*) concernant le produit final.

Avec ces éléments, le SICTOM RA présentera l'étude aux communes intéressées pour la mise en place de l'équipement (coût, consommation électrique, économies sur le traitement des déchets ...).

#### 9.4. Etude de colonnes enterrées pour la collecte des déchets

ANGERVILLE a demandé au SICTOM RA une étude sur la mise en place de colonnes enterrées. Suite à plusieurs discussions, il a été décidé d'équiper un site test, dont le bâtiment n'est pas encore construit, ce qui facilite la mise en place des colonnes. Deux colonnes sont proposées : Ordures Ménagères et Collecte Sélective, avec lecture de carte pour la facturation. Pour la borne de collecte sélective, il y a la possibilité de la transformer en borne d'ordures ménagères en cas d'erreur de tri trop important.

Une lettre a été envoyée aux communes de plus de 1 000 habitants du Syndicat pour les informer de l'étude et leur proposer cet autre système de collecte. Si des communes sont intéressées, elles peuvent contacter le SICTOM RA, qui assurera le service de collecte.

#### 9.5. Point sur les tonnages et les caractérisations

##### 9.5.1. Tonnages

Période : janvier à juillet 2016

| FLUX / ANNEES                   | 2015      | 2016      | Variation |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| ORDURES MENAGERES               | 4.154.44  | 4.197.50  | +         |
| EMBALLAGES - JOURNAUX MAGAZINES | 687.76    | 663.16    | -         |
| VERRE (apports volontaires)     | 1 146.98  | 1 116.46  | -         |
| DECHETERIES                     | 7 051.64  | 7 686.35  | +         |
| TOTAL                           | 13 040.82 | 13 663.47 | +         |

| MATIERES / ANNEES                     | 2015     | 2016     | Variation |
|---------------------------------------|----------|----------|-----------|
| TOUVENANTS                            | 1 568.10 | 1 755.51 | +         |
| BOIS                                  | 799.46   | 831.6    | +         |
| DECHETS VERTS                         | 1 543.66 | 2 012.75 | +         |
| GRAVATS PROPRES                       | 1 455.49 | 1 391.55 | -         |
| GRAVATS A TRIER                       | 1 064.81 | 1 046.36 | -         |
| CARTONS                               | 98.56    | 96.54    | -         |
| METAUX                                | 330.02   | 330.20   | +         |
| DEEE                                  | 222.21   | 222.02   | -         |
| DDS (régularisation l'année suivante) | 62.48    | 0        | -         |
| TOTAL                                 | 7 050.57 | 7 686.35 | +         |

##### 9.5.2. Caractérisations

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2016, 29 caractérisations ont été réalisées. La moyenne annuelle est de 9.03%.

Plusieurs caractérisations ont dû être annulées :

- les lundis des semaines impaires (PEZY, ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN, THEUVILLE, VILLARS, VILLEAU, VILLENEUVE-SAINT-NICOLAS, VOVES) la tournée se termine trop tard dans l'après-midi pour avoir le temps d'aller jusqu'au Centre de Tri.
- accident de la route (choc avec voiture en excès de vitesse)
- accident du travail

D'ici la fin de l'année, 12 caractérisations sont prévues.

Les résultats des caractérisations de cette année sont encourageants, car ils n'excèdent pas les 10%, contrairement aux précédentes années, où ce taux frôlait régulièrement les 14%, avec des listes de bacs refusés très longues.

Un délégué remercie d'être destinataire des bacs refusés de sa commune, car cela permet de faire la communication auprès de l'habitant concerné et de le sensibiliser au tri des déchets.

#### **9.6. Porte-ouverte Centre de Tri**

Le Centre de Tri ouvre ses portes au public le samedi 26 novembre 2016.

Le SICTOM RA donnera plus d'informations sur cet évènement dès que le SITREVA aura réalisé les affiches.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 22h15.

Le Président du SICTOM de la Région  
d'Auneau,

Jean-Louis BAUDRON